Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260122-DELIB202601002-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 15.01.2026 **Affichage** : 15.01.2026
Nombre de conseillers En exercice : 26 Présents : 20 Absents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 22

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, POMMEREUL Monique, BOISSEL Francis, HUBERT Chantal, LESENECHAL Maurice, BOISSON Virginie, Adjoints,
MOUTEL Joseph, PRODHOMME Annie, BOULANGER Jean-Luc, DELIN Nathalie, CHAVOIX Nadine, ROCHELLE Sandrine, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, BOULANGER Benjamin, HAMEAU Raphaël, CHATAIGNER Eric, QUESNE Thierry, GENOUVRIER Marie-Christine, conseillers.

Absents excusés : PEUDENIER Michel (pouvoir à M. BUSSON), VANNIER Denis, VALLÉE Brigitte, BOUILLON Muriel, MAUGATEAU Laure (pouvoir à Mme HUBERT)
Absent : José CASES BARDINA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine GENOUVRIER

2026-01-002 AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LE VERGER : PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LA PHASE OPERATIONNELLE

Le Maire rappelle que la commune de Fleurigné avait confié à ORCHESTR'AM l'étude d'aménagement et de programmation urbaine sur différents secteurs situés dans la continuité du bourg et au groupement ADAO Urbanisme pour la réalisation des documents d'urbanisme.

La commune a demandé à ADAO Urbanisme une proposition d'honoraires pour la phase opérationnelle de viabilisation du lotissement LE VERGER.
Le Maire présente les différentes missions et le montant des honoraires qui s'élève à 12 750.00 € HT soit 15 300.00 € TTC.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour confier à ADAO Urbanisme la phase opérationnelle de l'aménagement du lotissement LE VERGER pour un montant d'honoraires de **12 750.00 € HT soit 15 300.00 € TTC**.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- **ACCEPTE** de confier à ADAO Urbanisme la phase opérationnelle de la viabilisation du lotissement LE VERGER pour un montant d'honoraires de **12 750.00 € HT soit 15 300.00 € TTC**.
- **AUTORISE** le Maire à signer à signer tout document relatif à cette mission.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 22 janvier 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.